



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 29 février 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Suite à la plainte de mon pays en date du 27 février 2012 concernant l'agression militaire contre l'intégrité territoriale de la République du Soudan perpétrée par l'Armée populaire de libération du Soudan-secteur nord et les mouvements rebelles du Darfour (S/2012/118), agression lancée à partir du territoire du Soudan du Sud, avec l'appui des Forces armées sud-soudanaises, j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que des éléments armés du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), ayant traversé la frontière pour gagner la région de Tumsaha, du Soudan du Sud, ont pris part à la récente agression contre les Forces armées soudanaises dans le voisinage du lac d'Abiad, dans le sud du Kordofan.

Les Forces armées sud-soudanaises ont prêté leur concours au transport d'éléments armés du MJE du secteur de Tumsaha et des environs, à Balila et Mishaish, à la zone de Raja, puis à Aweil, Abiminun et Faryang où ils sont restés stationnés à partir du 9 février en attendant de prendre part à l'agression perpétrée récemment contre nos troupes au lac d'Abiad.

Il convient de signaler que le 11 février, toutes les informations ci-dessus concernant les mouvements d'éléments armés du MJE sur le territoire du Soudan du Sud ont été portées, par le truchement des autorités soudanaises compétentes à Addis-Abeba, à l'attention du chef d'état-major de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et du Soudan du Sud, qui a nié que les éléments en question étaient du MJE mais confirmé qu'ils appartenaient à la SPLA-secteur nord. Malgré ce démenti du chef d'état-major sud-soudanais, sa réponse vient prouver sans ambiguïté aucune que le Soudan du Sud est impliqué dans l'agression du 26 courant et confirmer de surcroît que celle-ci a bien été menée depuis le territoire sud-soudanais, en violation du pacte de non-agression conclu récemment entre les deux pays sous les auspices de M. Thabo Mbeki.

Je tiens en outre à préciser que le lac Abiad est divisé en deux entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud par la ligne frontière de janvier 1956 qui ne fait l'objet d'aucune contestation, que l'ensemble de la région du lac ne figure pas au nombre des quatre à cinq zones frontalières contestées et que nos troupes qui ont été attaquées par la SPLA et le MJE étaient stationnées à l'intérieur du territoire soudanais.



Je tiens par ailleurs à rappeler au Conseil que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue à Kampala en décembre 2011 a estimé que le Mouvement pour la justice et l'égalité jouait dans la région un rôle négatif qui n'est pas sans rappeler celui de l'Armée de résistance du Seigneur.

En conclusion, le Gouvernement soudanais, qui fait preuve de retenue face aux agressions incessantes de la République du Soudan du Sud, prie instamment le Conseil de demander au Gouvernement sud-soudanais de mettre immédiatement fin à son agression et de cesser immédiatement de prêter assistance aux différents mouvements rebelles. Si le Gouvernement sud-soudanais reste sourd à cet appel, le Gouvernement soudanais se réserve le droit de riposter à toute agression venue du Sud pour sauvegarder la sécurité et l'intégrité de son territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Daffa-Alla Elhag Ali **Osman**

---